



L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 2 juin, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le maire.

Monsieur Romain CANTIN a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Alain BOURDIN – Laurent FERTE - Pierrette GILLIER - Paul HERVÉ - Jean-Paul GUIDOIN – Charlotte GIRARD - Romain CANTIN - Olivier REMBERT - Guillaume DE LA TULLAYE - Valérie DELAIRE - Sylvaine HERVÉ - Sandrine FAUVEAU

Etaient absents excusés : Bruno DE COLIGNY (Pouvoir à Guillaume DE LA TULLAYE) - Stanislas HUART

Etaient absents : Arnaud LENUD

1. Autorisation passage réseaux + proposition achat terrain communal (M.Percheron)
2. Loyer 10 rue d'Anjou – Révision ponctuelle
3. Convention de travaux pour la restauration du Lathan et de ses milieux associés
4. Convention pour l'occupation du château d'eau de Mouliherne
5. Questions diverses

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 5 mai dernier, à l'unanimité.

AUTORISATION PASSAGE RESEAUX + PROPOSITION ACHAT TERRAIN COMMUNAL :

Un administré a formulé auprès de la mairie une demande d'autorisation passage réseaux sur une parcelle communale qu'il loue actuellement. Il propose également d'acquérir cette parcelle. Après délibération, le conseil municipal accepte de vendre à l'administré la Parcelle cadastrée AB n°2 situé à « La Butte ». Une délibération sera prise ultérieurement pour décider du prix de vente.

LOYER 10 RUE D'ANJOU – RÉVISION PONCTUELLE :

Vu la délibération 2025/11 datant du 3 mars 2025 portant sur la révision des loyers des bâtiments communaux ; Considérant que l'augmentation de loyer portait sur les travaux de rénovation du logement et que ces derniers n'ont toujours pas été réalisés ; Considérant que l'augmentation était effective au 1er avril 2025 ; Il y a lieu de réviser le loyer ponctuellement de façon à ce que le locataire ne soit pas impacté par l'augmentation avant les travaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réviser le loyer à 380 euros pour le mois de juin et juillet ; de réviser le loyer à 400 euros pour le mois d'août, septembre et octobre et précise que par la suite, à partir du 1er novembre le loyer sera remis à 420 euros comme décidé par délibération le 3 mars 2025.

CONVENTION DE TRAVAUX POUR LA RESTAURATION DU LATHAN ET DE SES MILIEUX ASSOCIÉS :

La convention a pour objectif de préciser les termes de l'intervention du SMBAA dans le cadre de ses compétences. Les travaux de restauration morphologique du cours d'eau « Le Lathan » à Vernantes, Linières-bouton et Mouliherne sont prévus pour septembre 2025 mais pourront en cas de nécessité se prolonger jusqu'en 2027. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la convention de travaux pour la restauration du Lathan et de ses milieux associés et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION POUR L'OCCUPATION DU CHATEAU D'EAU DE MOULIHERNE :

La dernière convention étant arrivée à échéance le 22 mars 2024, il est nécessaire de signer une

nouvelle convention afin de définir les conditions d'accès aux installations. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la convention pour l'occupation du château d'eau et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES :

DIA : 9 résidence Catherine de Médicis (Ochlik) et 8 place de l'église (Sablin). La commune ne préempte pas.

TRAVAUX ECOLE : Une rencontre avec le cabinet Atome est prévue le 10 juin avant le dépôt de la demande de Permis de Construire.

REPAS ANNIVERSAIRE CLUB DE L'AMITIÉ : il a lieu le jeudi 5 juin à la salle des loisirs avec un peu plus de 90 convives. L'occasion de retracer la vie du club sur les 50 dernières années. Madame Blin, députée sera présente ainsi que Monsieur Blanc, sénateur et Monsieur Bourdin, maire de Mouliherne.

FETE DE L'ECOLE : elle aura lieu le samedi 28 juin après-midi au même emplacement que l'année dernière, aux abords de la salle de sport.

COMMISSION VOIRIE ET BÂTIMENTS : Dès que la commande de bois est prête, les agents communaux travailleront sur la création d'un pont à la Louisière, dans l'idéal avant la manifestation de la Grande Tablée. Des éclairages devront également être installés sur le site de la Louisière pour sécuriser les lieux la nuit.

Il est remarqué que le sentier longeant la Riverolle est encore très humide par endroit malgré la saison. Prochainement, des passerelles en bois seront installées aux endroits concernés afin de remédier au problème.

Un entretien sera fait sur la végétation poussante au petit pont après le parking de la Riverolle.

Une pancarte « Cantine scolaire » a été confectionné pour mettre sur le bâtiment récemment rénové, elle sera installée dans la semaine.

Concernant la maison Paupard, l'agent immobilier n'a eu aucun contact pour le moment. Il vient cependant de réaliser une vidéo présenter l'immeuble afin de le diffuser sur différents réseaux. La commune fera le nécessaire sur son site internet et sa page facebook.

ASSOCIATIONS : La manifestation « Mouliherne Sixties » a eu lieu le dimanche 25 mai dernier. La météo n'était pas au rendez-vous. Peu de monde sur la journée cependant l'exposition et la fête était malgré tout bien réalisée.

CLOS SAINT GERMAIN : La rénovation touche à sa fin. La voirie est en cours. Une visite de logements sera programmée courant juin pour les aînés moulihernais.

LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL EST PRÉVUE LE LUNDI 7 JUILLET 2025 A 18H30 (sous réserve de points à évoquer).

La séance est levée à 20h00.